



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale
72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 09 février 2021 -**

DATE DE CONVOCATION : 02 février 2021

DATE D’AFFICHAGE : 02 février 2021

L’an deux mil vingt et un, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume, LECUREUIL Nicolas, MOISE Laurent, PICANTIN Joël, Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DE MEIRE Olivia, DESILE Anita et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur YOUSFI Samy, Madame ORAIN Virginie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LECHAT Guillaume

COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 10 décembre 2020.

L’ordre du jour est consacré à :

- **Demande de subvention D.E.T.R**
- **Demande de subvention D.S.I.L plan de relance**
- **Demande de subvention D.S.I.L rénovation thermique**
- **Création d’un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire**
- **Attribution des subventions communales pour l’exercice 2021**
- **Détermination des ratios promus/promouvables pour l’année 2021**
- **Acceptation d’un don par le CCAS**
- **Questions diverses**

OBJET
Demande de subvention D.E.T.R

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles à l'octroi d'une subvention sont :

- l'aménagement d'un **terrain multisports** (également appelé « city-stade ») dont le coût total s'élèvera à 52 595,00€

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'État selon les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant en euros
D.E.T.R	26 297,50
Conseil Régional	10 519,00
Conseil Départemental	10 519,00
Auto-financement par la commune	5259,50

Le Conseil : -Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2021.

- **Atteste de l'inscription du projet au budget en cours.**
- **Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement.**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.**

OBJET
Demande de subvention D.S.I.L plan de relance

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local section Plan de relance pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles à l'octroi d'une subvention sont :

- Le remplacement des huisseries et fenêtres de l'épicerie communale (estimé à 20 000€)

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'État selon les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant en euros
D.S.I.L Plan de relance	10 000
Conseil Régional	4 000
Conseil Départemental	4 000
Auto-financement par la commune	2 000

Le Conseil : -Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la D.S.I.L plan de relance pour l'année 2021.

- **Atteste de l'inscription du projet au budget en cours.**
- **Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement.**
- **Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.**

OBJET
Demande de subvention D.S.I.L rénovation thermique

Dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local section rénovation thermique pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles à l'octroi d'une subvention sont :

- Le remplacement des huisseries et fenêtres de l'école primaire (estimé à 20 000€)

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité et décide de solliciter le concours de l'État selon les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant en euros
D.S.I.L rénovation thermique	10 000
Conseil Régional	4 000
Conseil Départemental	4 000
Auto-financement par la commune	2 000

Le Conseil : -Autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la D.S.I.L section rénovation thermique pour l'année 2021.

- Atteste de l'inscription du projet au budget en cours.
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement.
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

OBJET

Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a rencontré le 16 janvier 2021 les élus des communes de La Quinte et de Lavardin au sujet de l'éventuelle création d'un SIVOS regroupant les trois communes.

Le Conseil Municipal, après réflexion, décide que ce regroupement n'est pas bénéfique pour la commune et refuse d'intégrer le SIVOS.

OBJET

Attribution des subventions communales pour l'exercice 2021

Au vu des diverses demandes reçues, le Conseil Municipal décide d'attribuer des subventions selon le tableau suivant :

Association	Montant en euros
Degré Cadre de Vie	250
Génération Mouvement	120
Association Parents et Amis de l'école de Degré	150

OBJET

Détermination des ratios promus/promouvables pour l'année 2021

Le maire (ou le Président) rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommées au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

VU l'avis du Comité Technique en date du 05 janvier 2021

Le maire ou le Président propose à l'assemblée de fixer pour l'année 2021 le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint technique principal de 2 nd e classe	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	100% (1/1)

OBJET
Acceptation d'un don par le CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un administré a fait un don de 5000,00€ au CCAS. Le Centre Communal d'Action Sociale a donc décidé de prendre une délibération afin d'accepter et d'affecter cette somme au compte concerné. Il convient toutefois que le Conseil Municipal prenne également une délibération rendant cette acceptation définitive. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : - ACCEPTE définitivement le don de 5000,00 €

Questions diverses

- Mme JARROSSAY, collaboratrice parlementaire de M. PICHEREAU, a rencontré les élus pour aborder les orientations budgétaires et les divers financements des investissements envisagés.
- Des enfants se montrent indisciplinés pendant le temps de repas, et irrespectueux envers Mme Bouillard (intérimaire en remplacement de Laurence).
- La commune a reçu un don de 5 000€ de la part de M. Roux, propriétaire d'une parcelle à Degré.